

RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00020
Numéro SIREN : 813 961 109
Nom ou dénomination : 2B2 COACH INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt 90

2B2 COACH INVEST

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Le Bourg

46310 SAINT-CHAMARAND

R.C.S : CAHORS 813 961 109 (2019 B 00020)

POUVOIR AU MANDATAIRE / SMC GUADELOUPE

Je soussigné : Monsieur Hervé BIZET

Demeurant : Résidence les Belles Vues N° 17 Convenance 97122 BAIE-MAHAULT

Agissant en qualité de Président de la SAS 2B2 COACH INVEST

Donne par ses présentes pouvoir à

SMC GUADELOUPE

Siège : Immeuble Lamimasca, rue Henri Becquerel Prolongée B.P. 2191 Z.I. de Jarry 97195 BAIE MAHAULT Cedex,

de pour moi et en mon nom faire au GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Saint-Chamarand

Le 26/12/2019

Le Président

Monsieur Hervé BIZET

2B2 Coach Invest
SAS au Capital de 10 000 €
2, Quai Lardenoy - 97110 POINTE-À-PITRE
Tél.: 0690 76 03 77 - 0690 76 03 70
RC Pointe-à-Pitre 813 961 109 00010.

2B2 COACH INVEST

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : Le Bourg
46310 SAINT-CHAMARAND

R.C.S : CAHORS 813 961 109 (2019 B 00020)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/09/2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

RESOLUTION 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **une perte de -35 029,23** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-70 973,40** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-106 002,63** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-106 002,63** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-106 002,63** Euros

CAPITAUX PROPRES

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du précédent exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Hervé BIZET

2B2 Coach Invest
SAS au Capital de 10 000 €
2, Quai Lardenoy - 97110 POINTE-À-PITRE
Tél.: 0690 76 03 77 - 0690 76 03 70
RC Pointe-à-Pitre 813 691 109 00010

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017 (12 mois)		31/12/2016 (16 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	0,69	10 000	1,36
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-70 973	-4,88		
Résultat de l'exercice	-35 029	-2,40	-70 973	-9,66
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	-96 003	-60 973	-8,29
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	276 268	19,03	324 598	44,21
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	120	0,01	141	0,02
. Associés	1 153 317	79,42	382 327	52,07
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	7 000	0,48		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 700	0,46	8 920	1,21
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 453	0,24	616	0,08
. Organismes sociaux	22 434	1,54	14 961	2,04
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 448	1,34	7 737	1,05
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	48 244	3,32	55 974	7,62
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	11 121	0,77		
	TOTAL(IV)	1 548 107	795 274	108,30
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 452 104	100,00	734 300	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 26/12/2019

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/09/2015 au 31/12/2016 (16 mois)		Variation absolue (12 / 16)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	208 750		208 750	100,00	94 949	100,00	113 801	119,85	
Chiffres d'Affaires Nets	208 750		208 750	100,00	94 949	100,00	113 801	119,85	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			16	0,01			16	N/S	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			1	0,00	4	0,00	-3	-74,99	
Total des produits d'exploitation (I)			208 767	100,01	94 953	100,00	113 814	119,86	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements					19	0,02	-19	-100,00	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			81 832	39,20	85 794	90,36	-3 962	-4,61	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 167	1,04	161	0,17	2 006	N/S	
Salaires et traitements			113 394	54,32	53 012	55,83	60 382	113,90	
Charges sociales			34 850	16,69	17 898	18,85	16 952	94,71	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 310	1,11	715	0,75	1 595	223,08	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			12	0,01	24	0,03	-12	-49,99	
Total des charges d'exploitation (II)			234 566	112,37	157 624	166,01	76 942	48,81	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-25 799	-12,35	-62 670	-65,99	36 871	58,83	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			8 666	4,15	8 286	8,73	380	4,59	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			8 666	4,15	8 286	8,73	380	4,59	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 666	-4,14	-8 286	-8,72	-380	-4,58	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-34 464	-16,50	-70 956	-74,72	36 492	51,43	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 26/12/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		du 01/09/2015 au 31/12/2016 (16 mois)		Variation absolue (12 / 16)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 200	2,01			4 200	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	4 200	2,01			4 200	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	594	0,28	17	0,02	577	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 171	2,00			4 171	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 765	2,28	17	0,02	4 748	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-565	-0,28	-17	-0,01	-548	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	212 967	102,02	94 953	100,00	118 014	124,29
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	247 997	118,80	165 927	174,75	82 070	49,46
RÉSULTAT NET	-35 029	-16,77	-70 973	-74,74	35 944	50,84
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 17/12/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 16 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 452 103,92 E.

Le résultat net comptable est une perte de 35 029,23 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

2-2 - Engagements et opérations non inscrites au bilan

2-2-1 - Engagements financiers donnés

Les engagements assortis de sûretés réelles :

Type

Emprunt LCL de 360 000 €

Biens donnés en garantie :

"Nantissement du fonds de commerce de la SARL CORIOLIS

"Caution personnelle et solidaire de Monsieur Richard CAPELLE-CHABERT à hauteur de 103 500 €

"Caution personnelle et solidaire de Monsieur Hervé BIZET à hauteur de 103 500 €

Montant de la dette : 276 267.91 €

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 516 346

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 193	3 336	4 200	7 329
Immobilisations financières	509 017			509 017
TOTAL	517 210	3 336	4 200	516 346

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 996

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	715	2 310	29	2 996
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	715	2 310	29	2 996

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel bureau § informatique	7 329	2 996	4 333	de 2 à 4 ans
TOTAL	7 329	2 996	4 333	

3.2 - Etat des créances = 59 009

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	59 009	59 009	
TOTAL	59 009	59 009	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 36 000

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	36 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	36 000

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 17/12/2018

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 541 107

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	276 268	276 268		
Dettes financières diverses	1 153 437	1 153 437		
Fournisseurs	6 700	6 700		
Dettes fiscales & sociales	45 336	45 336		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	48 244	48 244		
Produits constatés d'avance	11 121	11 121		
TOTAL	1 541 107	1 541 107		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 13 110

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	120
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 256
Dettes fiscales & sociales	6 734
Autres dettes	
TOTAL	13 110

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 208 750**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	208 750	100,00 %
TOTAL	208 750	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 060
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 060

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 36 000

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	36 000
Facture a etabli(418100)	36 000
TOTAL	36 000

8.2 - Charges à payer = 13 110

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	120
Interets courus(168800)	120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 256
Frs-factures non parvenues(408100)	6 256
Dettes fiscales et sociales :	6 734
Conges a payer(428200)	3 453
Cs/conges a payer(438200)	1 869
Autres organismes sociaux(438600)	1 412
TOTAL	13 110

8.3 - Produits constatés d'avance = 11 121

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	11 121
TOTAL	11 121

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 16 mois	31/08/2015 mois	31/08/2015 mois	31/08/2015 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	10 000	10 000			
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	10	10			
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	208 750	94 949			
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	-32 719	-70 258			
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-32 719	-70 258			
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-35 029	-70 973			
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-3 272	-7 026			
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-3 503	-7 097			
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>	5	2			
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	113 394	53 012			
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	34 850	17 898			

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL CORIOLIS	60 000		100	509 017						
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

SAS 2B2 COACH INVEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

BRUNO FERGÉ

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Guadeloupe

et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Bassé-Terre

Siret : 803 236 181 00019

BRUNO FERGÉ

6, Immeuble Espace Caducée
Zac de Houëlbourg Sud II - Z.I de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
TEL : +590 (0)5 90 60 71 39

2B2 COACH INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €

2 Quai Lardenoy - 2ème étage
97110 POINTE-A-PITRE
R.C.S : 813 961 109

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

BRUNO FERGÉ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **2B2 COACH INVEST** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participations

La société détient des parts sociales d'une valeur globale de €509.017.

Nous nous sommes assurés de l'absence d'indice de perte de valeur des titres détenus au 31 décembre 2017.

Emprunts

Les dettes financières comprennent un emprunt dont le solde s'élève à €276.268 à la date de clôture. Nous nous sommes assurés de la correcte appréhension du solde de cet emprunt.

La note 2.2.1 « Engagements financiers donnés » de l'annexe expose les caractéristiques des garanties données dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition des titres de participations.

Nous avons examiné les différents contrats de financement et vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes.

Prestations de service

Les prestations de services facturées par la société s'élèvent à €208.750 au 31 décembre 2017.

Nous avons effectué un rapprochement entre le chiffre d'affaires comptabilisé et les conventions de prestations signées entre la société et ses clients.

Ce contrôle nous a permis de valider la réalité et l'évaluation des prestations comptabilisées, ainsi que le respect du principe de séparation des exercices.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La tenue de l'assemblée générale à une date postérieure au 30 juin 2017 est non-conforme aux dispositions de l'article 35 des statuts de la société.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Baie-Mahault, le 07 janvier 2019

Le Commissaire aux comptes

Bruno FERGÉ

